

# Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité

Supplément au n° 363 | Décembre 2018

## Édito

Relations État-collectivités

## La négociation doit enfin s'ouvrir



Le 101<sup>e</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France a réuni sur le thème « Servir le citoyen et agir pour la République » de nombreux élus témoignant de leur volonté d'unité et d'action pour toujours mieux accompagner nos compatriotes qui souffrent et redonner un élan à notre pays notamment dans les territoires les plus fragiles.

C'est pourquoi une nouvelle ère de confiance doit s'ouvrir entre l'État et les collectivités. Elle repose sur trois conditions : le respect effectif par l'État du principe constitutionnel de libre administration des collectivités, l'acceptation du principe « qui décide paie, qui paie décide », et l'arrêt de la stigmatisation des élus locaux.

Dans cet esprit, la résolution adoptée à l'unanimité par le 101<sup>e</sup> Congrès donne mandat au Bureau de l'AMF pour engager une négociation avec l'État sur sept sujets : l'inscription de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution, afin notamment de garantir son autonomie financière et fiscale; la compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation par un dégrèvement dynamique; l'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique au prorata de sa part dans l'endettement; une révision du plafonnement à 1,2 % des dépenses de fonctionnement; le retour à une conception non « léonine » des contrats établis entre l'État et les collectivités; le réexamen de la baisse des moyens concernant les politiques publiques territoriales; le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence à l'intercommunalité.

Dans le contexte de très fortes tensions sociales et politiques que connaît notre pays, la voix des territoires et des élus qui les représentent doit être entendue, le temps de la négociation est venu, dans le respect mutuel et dans la confiance. Nous y sommes prêts.

François BAROIN



## Résolution générale 2019 de l'AMF

Adoptée à l'unanimité par le 101<sup>e</sup> Congrès, la résolution générale porte le mandat de négociation qui sera celui de l'AMF pour les prochains mois. En effet, les maires et les présidents d'intercommunalité, de métropole et des outre-mer, demandent au gouvernement de renouer, enfin, avec la volonté d'une négociation franche, directe et constructive.

Une nouvelle ère de confiance doit s'ouvrir entre l'État et les collectivités. Elle repose sur trois conditions : le respect effectif par l'État du principe constitutionnel de libre administration des collectivités, l'acceptation du principe « qui décide paie, qui paie décide », et l'arrêt de la stigmatisation des élus locaux.

Dans cet esprit, la résolution donne mandat au bureau de l'AMF pour engager une négociation avec l'État sur sept sujets : l'inscription de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution, afin notamment de garantir son autonomie financière et fiscale; la compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation par un dégrèvement dynamique; l'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique au prorata de sa part dans l'endettement; une révision du plafonnement à 1,2 % des dépenses de fonctionnement; le retour à une conception non « léonine » des contrats établis entre l'État et les

collectivités; le réexamen de la baisse des moyens concernant les politiques publiques territoriales; rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence à l'intercommunalité et en particulier de la compétence « eau et assainissement ». De l'avenir de la décentralisation aux difficultés financières des communes et de leurs groupements, en passant par les inégalités d'accès aux services publics et aux problématiques de l'intercommunalité, les attentes des territoires sont fortes. Celles-ci traduisent les inquiétudes des maires et des présidents d'intercommunalité mais aussi leur impatience et, à travers eux, celles que manifestent les Françaises et les Français pour une prise en compte des situations territoriales et humaines de plus en plus préoccupantes. Aujourd'hui doit venir une période de négociation guidée par la responsabilité. Les maires et les présidents d'intercommunalité y ont toujours été prêts, car il s'agit de relever les défis qui sont ceux de la France : inégalités sociales et territoriales, développement économique et emploi, réduction de la pauvreté, éducation, santé, égalité femme-homme, lutte contre le changement climatique, adaptation au vieillissement, cadre de vie, sécurité, etc. Les maires de France tendent une main à l'État pour proposer, innover, et construire ensemble. Voir [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

### ILS ET ELLES ONT DIT ...



**François Baroin,**  
président de l'AMF  
« Nous sommes des acteurs, nous sommes des progressistes par nature. On n'a

qu'une idée en tête chaque soir, en se couchant, lorsqu'on est maire, c'est de penser à l'amélioration du coin de la rue, du quotidien, du bien-être des administrés. C'est cela, un maire. (...) cette idée de servir, cette idée de panser les plaies, cette idée d'être à l'écoute des plus défavorisés, cette idée que ceux-ci, n'ayant presque plus d'espoir pour se tourner vers aucun membre de leur famille, se tournent vers la porte de la mairie et le bureau du maire, c'est cela, la réalité de notre quotidien. »



**André Laignel,**  
premier vice-président délégué de l'AMF

« À cette vision archaïque d'un État tout-puissant, opposons tout simplement l'ambition raisonnable et moderne d'une vraie République décentralisée, unie aussi pour dire la nécessité vitale de la commune pour la France.

La commune rassemble. Elle porte les valeurs fondamentales de la démocratie vécue, de la laïcité au quotidien, de la proximité et du vivre ensemble. La commune, nous le savons tous, est un lieu de modernité, d'innovation, de création continue, de solidarité et de citoyenneté. Quand les inégalités se creusent, que les injustices territoriales se renforcent, jamais la commune n'a été autant nécessaire. »



**Philippe Laurent,**  
secrétaire général de l'AMF

« La France ne serait pas la France et la République ne serait pas la même sans l'action des maires, des élus et des agents

publics, sans leur empathie et leur humanisme, leur attachement au service public républicain. Parce que nous-mêmes, les maires, sommes à la fois le premier recours et le dernier espoir, ensemble poursuivons pour la République et pour la France ! »



**Anne Hidalgo,**  
maire de Paris

« Nous exerçons peut-être une des plus difficiles fonctions au sein de notre République, parce qu'être maire c'est aussi vivre avec

nos concitoyens leurs difficultés au quotidien (...). Il faut nous écouter car les difficultés des maires et des communes sont d'abord celles des populations, et les colères que l'on entend disent souvent le sentiment d'abandon des citoyens, des citoyens qui se tournent vers nous, les maires, pour obtenir des solutions. »



**Gérard Larcher,**  
président du Sénat

« Nos concitoyens se montrent directs, et parfois même injustes, avec leurs élus locaux, et en particulier leurs maires, mais ils leur

font majoritairement confiance. Car ils savent que les maires et les élus municipaux n'ont qu'un but (...): « servir le citoyen et agir pour la République ». Ils sont exigeants pour leur commune car, au fond d'eux-mêmes, ils y tiennent. Monsieur le Président Baroin, vous avez visé juste en mettant en avant le hashtag #MaCommuneJytiens ! »



**Stéphane Fouassin,**  
président de l'Association des maires du département de la Réunion

« Le rôle de maire est plus que nécessaire à la République, et est parfois même le rôle le plus difficile, car c'est lui qui tisse les relations entre les membres de la société, qui établit le lien social dans une société de plus

en plus individualisée ou individualiste. (...) Il incarne la proximité dans un monde de plus en plus numérisé, éloigné, parfois inhumain. Le maire incarne plus que la proximité, il incarne l'humanité, la générosité, dans un monde où l'on compte tout ce que l'on fait. Un maire lui ne compte pas son temps et son engagement. »



**Edouard Philippe,**  
Premier ministre

« Ce qui anime chacun d'entre vous, ce n'est pas l'indemnité, souvent elle est inexistante, elle

compense à peine ceux d'entre vous qui se mettent en temps partiel quand ils travaillent. Ce ne sont même pas les honneurs (...). (...) Non, ce qui vous anime, c'est au plus profond de votre être, de votre engagement politique, de servir vos concitoyens, d'incarner et de dessiner ce que doit être la commune qui est et sera la vôtre aujourd'hui et demain, de réparer et de trouver des solutions (...) ».



**Erik Orsenna,**  
écrivain, membre de l'Académie française

« C'est vous que j'ai vus partout en première ligne, vous, les maires et leurs équipes.

Car c'est vous qui tenez la maison France. Sans vous (...), sans la générosité de votre implication qui est à la fois proche, générale et quotidienne, sans vous je n'ose imaginer ce qui resterait de notre société. (...) seuls les corps intermédiaires sont capables de fabriquer assez de synthèse pour que le dialogue remplace jour après jour une suite chaotique d'affrontements. (...) vous êtes ceux et celles qui réparent, (...) ceux et celles qui réparent les vivants. Mais réparer n'est pas suffisant, une commune n'est pas qu'une infirmerie, ce doit d'abord être une pépinière.

Vous l'êtes déjà mais devenez-le plus encore, des fabricants de possibles. »

Retrouvez les discours et vidéos du Congrès sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

## Prévention de la corruption

Lors du Congrès, le 21 novembre, Charles Duchaine, directeur de l'Agence française anticorruption (AFA) a expliqué aux congressistes tout l'intérêt pour les communes et les EPCI d'adopter des dispositifs anticorruption. L'AFA apporte ainsi son appui aux collectivités territoriales, notamment, pour les aider à prévenir les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêts, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Elle a ainsi élaboré des recommandations, dépourvues de force contraignante publiées au Journal officiel et sur son site internet. Néanmoins, Charles Duchaine a souligné que la mise en œuvre de ces procédures de conformité n'en demeure pas moins une obligation générale pour les communes et les EPCI, quelle que soit leur taille. Parmi ces procédures, adaptables à la taille des collectivités, on peut citer le recours au référent déontologue et la mise en place d'un recueil des alertes, le respect des obligations de déport et de retrait en cas de conflit d'intérêt, ainsi que de la législation sur les emplois familiaux.

Voir [www.economie.gouv.fr/afa](http://www.economie.gouv.fr/afa)

## Label «Terres de jeux 2024»

Tony Estanguet, président du Comité d'Organisation des jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) de Paris 2024, est venu présenter au Congrès de l'AMF le label « Terres de Jeux 2024 », qui récompensera chaque territoire, quelle que soit sa taille, engagé dans des actions déployées auprès des habitants autour des Jeux (événements et célébrations, programmes valorisant les bienfaits du sport, accompagnement des athlètes locaux, investissements dans des infrastructures...). Les dossiers de demande de labellisation pourront être présentés à partir de l'été 2019. D'ici là, les collectivités sont invitées à participer à la semaine olympique et paralympique qui se déroulera du 4 au 9 février 2019 dans tous les établissements scolaires. Voir [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Statut : le Sénat sonde les élus

Les élus ont, jusqu'au 15 janvier prochain, pour répondre à un questionnaire destiné à recueillir leur avis sur les propositions élaborées par la Délégation aux collectivités territoriales du Sénat, pour « faciliter l'exercice des mandats locaux », le 11 octobre 2018. Pour ce faire, ils peuvent se connecter à la « plateforme consultative des élus locaux » mentionnée par le président du Sénat, le 21 novembre, devant les congressistes et lancée à cette occasion. Voir <https://participation.senat.fr>

## #MaCommuneJyTiens Téléchargez le kit de communication



L'AMF a lancé une campagne de communication nationale signée « Les maires de France » et portée par #MaCommuneJyTiens. Il s'agit de réaffirmer, auprès des citoyens et du gouvernement, le rôle et la place de la commune, du maire et des équipes municipales dans la République décentralisée. Cette campagne est pensée comme un appel de l'AMF, un appel de toutes les équipes municipales, un appel du corps citoyen lui-même. Pour mettre en lumière l'engagement et le dévouement du maire et de ses équipes, pour le bien-être et le développement de leurs communes, nous souhaitons que cette campagne soit la plus visible. Si vous croyez comme nous à la nécessité de mettre en valeur l'action des communes et des maires nous vous invitons à relayer largement cette campagne. Un kit de communication comprenant tous les outils de communication est disponible sur [MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr](http://MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr)

## Revivez le Congrès sur le site

Le 101<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France 2018 a rassemblé plus de 10 000 congressistes dont 8 200 élus. 48 400 visiteurs ont fréquenté le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL) qui se tenait parallèlement au Parc des expositions, Porte de Versailles, où plus de 800 exposants les ont accueillis. Près de 500 journalistes ont couvert l'événement représentant 277 médias. Le 101<sup>e</sup> Congrès de l'AMF s'est clôturé le 22 novembre dernier. Néanmoins, vous avez la possibilité de retrouver sur le site de l'AMF l'ensemble des vidéos des débats, des interviews exclusives d'AMFTV, des discours, le fil d'actu de *Maire-info*, des photos, ainsi que toutes les publications pour revivre cette édition. Retrouvez également la résolution générale du 101<sup>e</sup> Congrès. Voir [www.amf.asso.fr/m/congres/](http://www.amf.asso.fr/m/congres/)

## ENQUÊTE AMF - CEVIPOF

# UNE ÉTUDE SUR L'ÉTAT D'ESPRIT DES MAIRES



Le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) a réalisé, en coopération avec l'AMF, et à sa demande, une enquête

dessinant le portrait et l'état d'esprit des maires, dans le cadre de l'Observatoire de la démocratie de proximité. Cette enquête présentée lors du Congrès de l'AMF confirme que les maires sont inquiets et, pour beaucoup, touchés par une certaine

lassitude. Ce qui se traduit dans l'un des chiffres les plus spectaculaires : un maire sur deux ne compte pas se représenter en 2020 – proportion qui atteint 55 % dans les petites communes. Ces chiffres portent sur les plus de 4 600 réponses renvoyées au Cevipof, qui a interrogé les maires, en ligne, entre le 12 octobre et le 3 novembre 2018.

Les questions portaient non seulement sur l'état d'esprit des maires, mais également sur leurs relations avec l'intercommunalité et leur position vis-à-vis des grandes réformes engagées par l'État.

**CONTACT** [www.amf.asso.fr/réf. BW39095](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39095)

## RENTRÉE SCOLAIRE

# MODE D'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



Dans le contexte du retour majoritaire des écoles publiques à la semaine de quatre jours à la rentrée 2018 (soit 87 % des communes ayant une école publique), l'AMF a décidé

de mener une nouvelle enquête auprès des 21 700 communes disposant d'une école publique. Il s'agit de la sixième enquête depuis 2013.

Cette enquête vise à mieux identifier les modes d'organisation des activités périscolaires, dont le temps du mercredi et les nouvelles difficultés rencontrées par les communes et les intercommunalités, ainsi qu'à estimer le coût de ces temps périscolaires et les besoins de financement.

Elle permet ainsi de dresser un premier panorama des temps périscolaires, et plus particulièrement du Plan mercredi déployé par le ministère de l'Éducation nationale depuis la rentrée.

**CONTACT** [www.amf.asso.fr/réf. BW39097](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39097)

## ENQUÊTE AMF - CEVIPOF

# LES MAIRES DES COMMUNES DE MOINS DE 500 HABITANTS

Dans le cadre de l'Observatoire de la démocratie de proximité, le Cevipof a réalisé avec l'AMF une enquête auprès des maires.

Luc Rouban, directeur de recherche au CNRS, a rédigé une analyse portant spécifiquement sur les 2 145 maires des communes de moins de 500 habitants. Les maires des communes de moins de 500 habitants sont tentés par le repli sur leur vie privée et familiale. Les réformes institutionnelles comme les restrictions budgétaires mais aussi la complexité des tâches administratives, ont rendu leur travail plus difficile et ingrat.

**CONTACT** [www.amf.asso.fr/réf. BW39119](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39119)

## FINANCES

### • INDICE DE PRIX 2017

La 13<sup>e</sup> édition de l'indice de prix des dépenses communales, réalisé en partenariat par l'AMF et La Banque postale, a été publiée. Il confirme en 2018 les tendances de fond antérieures : hors frais financiers, il évolue de 0,25 point plus vite que l'inflation hors

tabac. L'année 2018 est marquée par un renouvellement méthodologique qui s'étalera sur deux ans : outre l'annualisation de la composition du « Panier du Maire », à l'instar des pratiques habituelles des instituts statistiques, elle se caractérise également par une différenciation des communes en trois strates démographiques pour tenir compte des différences de structure dans les dépenses.

**CONTACT** [www.amf.asso.fr/réf. BW39100](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39100)

## • TERRITOIRES ET FINANCES



Cette 5<sup>e</sup> publication de Territoires et Finances, fruit du partenariat entre La Banque Postale Collectivités Locales et l'AMF, regroupe huit fiches : sept consacrées aux com-

munes, et une aux groupements à fiscalité propre. Elles apportent des éclairages financiers pour 2017 sur les communes en fonction de leur strate démographique et de leur appartenance intercommunale. Les budgets sont analysés à travers quatre principaux thèmes : les dépenses, les recettes, le financement des investissements ainsi qu'une partie consacrée aux recettes de fonctionnement, avec une analyse de la composition des recettes fiscales et de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement.

**CONTACT** [www.amf.asso.fr/réf. BW39099](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39099)

## • SITUATION FINANCIÈRE DU BLOC COMMUNAL EN 2017



À mi-mandat des exécutifs communaux et intercommunaux, l'année 2017 est, enfin, celle de la reprise des investissements. L'analyse des finances du bloc communal est une

donnée essentielle dans l'étude des finances locales puisque communes et intercommunalités portent 64 % de l'investissement public local. Cette étude présente ainsi une analyse de la situation financière des communes et des EPCI à fiscalité propre. Réalisée sur la base des comptes de gestion 2017 centralisée par la DGFIP, l'étude a pour but de mettre en évidence les évolutions que connaissent ces deux catégories de collectivités.

**CONTACT** [www.amf.asso.fr/réf. BW39098](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39098)

RÉFORME ÉLECTORALE

# Les dernières nouveautés au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les communes doivent vérifier et valider leurs listes électorales dans le répertoire électoral unique (REU) avant le 21 décembre 2018. Fin novembre, 904 communes ne s'étaient pas encore connectées au REU et 13 734 communes (38,8 %) avaient validé leurs listes. Du 21 au 31 décembre 2018, l'accès au REU sera coupé. Sa réouverture est fixée au 3 janvier 2019. En cas de report, les communes en seront informées, *via* les préfectures, au plus tard le 30 décembre 2018.

Pour accompagner les agents, documentation, tutoriels vidéo et webinaires sont publiés sur <https://doc.repertoire-electoral.insee.fr/et> sur le site Internet du CNFPT.

Les agents peuvent aussi saisir directement l'Insee (mails-insee-contact@insee.fr). En cette période chargée, les délais de réponse vont de quatre jours (manipulations du REU) à sept jours (questions de fond).

Parmi les travaux de vérification, les électeurs non identifiés, les inscriptions multiples non résolues et les différences marquées d'état civil sont à traiter en priorité et impérativement avant le 21 décembre 2018. Les communes doivent valider leurs listes dès la fin de ce traitement prioritaire, sans attendre la réponse de l'Insee.

Si l'identification des électeurs non identifiés s'avère impossible, ils seront radiés par l'Insee qui les préviendra de cette radiation et de la possibilité de voter aux

élections européennes de 2019 en s'inscrivant sur une liste électorale avec une identité confirmée, au plus tard le 31 mars 2019.

Pour les inscriptions multiples non résolues, l'Insee maintiendra ces électeurs sur les listes électorales des communes les plus importantes. Il les préviendra de leur situation électorale et de la possibilité de voter aux élections européennes de 2019 en s'inscrivant sur une liste électorale au plus tard le 31 mars 2019. Il informera la commune sur laquelle ils sont maintenus.

**Textes d'application.** L'instruction relative à la tenue des listes électorales du 21 novembre 2018 (INTA1830120J) précise notamment le nouveau rôle du maire, de l'Insee et de la commission de contrôle. L'arrêté du 16 novembre 2018 (NOR: INTA1827997A) actualise la liste des pièces à présenter au moment du vote et celle des pièces à fournir lors d'une demande d'inscription sur les listes électorales. Il précise aussi les conditions d'inscription des personnes ayant la qualité de gérant ou d'associé majoritaires ou uniques figurant au rôle des contributions directes.

**Communication du grand public.** En janvier 2019, la réforme électorale figurera dans le dossier de presse « Ce qui change au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ». Affiches, « prêts à publier » et kits de communication seront mis à disposition des communes.

[www.amf.asso.fr/réf.BW25019](http://www.amf.asso.fr/réf.BW25019)

## RDV des professionnels

L'AMF organise pour la 4<sup>e</sup> année consécutive un Rendez-vous des professionnels sur les dispositions des lois de finances qui impactent les budgets locaux. Cette présentation aura lieu à l'AMF (41 quai d'Orsay - 75007 Paris) le 22 janvier 2019, de 9h30 à 13h, sous la présidence de Philippe Laurent, maire de Sceaux, secrétaire général et président de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF.

**Inscription gratuite dans la limite des places disponibles auprès de :**  
[michelle.feutren@amf.asso.fr](mailto:michelle.feutren@amf.asso.fr)

## Collecte des déchets dangereux des ménages

L'agrément de l'éco-organisme Eco-DDS (peintures, solvants, produits chimiques par exemple) prendra fin le 31 décembre prochain. Le renouvellement de l'agrément est en cours, mais la situation fiscale de l'éco-organisme nécessite encore des éclaircissements de la part de l'État. Si l'agrément ne pouvait être délivré à temps, l'AMF contactera l'éco-organisme pour mettre en place une organisation permettant d'assurer la continuité des enlèvements pendant la transition entre les deux agréments. Les collectes du début janvier seront donc traitées.

## PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

### ATTENTION AUX ÉVOLUTIONS !

Une circulaire du 2 novembre de la ministre de la Cohésion des territoires est venue préciser les obligations des élus percevant plusieurs indemnités de fonction pour le calcul « proratisé » de la fraction représentative de frais d'emploi : ces élus doivent impérativement informer chacun des collectivités et établissements dans lesquels ils exercent un mandat de l'ensemble des mandats locaux qu'ils détiennent et du montant brut des indemnités qu'ils perçoivent.

Quant au montant de cette fraction représentative de frais d'emploi, il est susceptible de changer en faveur de certains élus, à la suite de l'action conjuguée de l'AMF et du Sénat. Il sera difficile de connaître son ou ses montant (s) définitif(s) pour 2019 avant le vote définitif de la loi de finances pour 2019 mais l'AMF informera ses adhérents au plus vite de ces évolutions.

## RADICALISATION

### INSTRUCTION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Désormais, les maires qui le désirent sont fondés à obtenir une information régulièrement actualisée sur l'état de la menace terroriste sur le territoire de la commune. Cette information peut aussi porter, par exemple, sur l'influence néfaste d'un lieu de culte ou d'une structure commerciale ou associative.

L'échange d'une information nominative confidentielle est également possible dès lors que le maire peut avoir à en connaître (profil d'un employé, risques associés aux subventions, risques associés à la mise à disposition de locaux par la collectivité...) sous réserve de l'accord préalable des forces de l'ordre et du procureur de la République et ce dans le cadre d'une charte de confidentialité.

Voir [www.amf.asso.fr/réf.BW39139](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39139)

## Redevance à l'INERIS

Les collectivités gestionnaires de réseaux à déclarer à l'INERIS (guichet unique pour les DT/DICT) ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour enregistrer les zonages et diminuer les surfaces afin de ne pas payer ou de limiter la redevance à payer en 2019. Pour la redevance 2018, le montant sera fonction des zonages enregistrés au 30 septembre 2018 (à défaut est prise en compte la totalité du territoire communal ou intercommunal).

Voir [www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr)

## La vie du réseau

### Formations de l'AMF

Le calendrier des formations pour élus proposées en 2019 est dès à présent disponible sur le site de l'AMF. Le programme de l'année commence le 21 janvier avec une formation à l'élaboration du budget dont le contenu intègre la loi de finances 2019. Cette formation suivie sera suivie de neuf autres à raison d'une par mois (hors vacances d'été). Ces journées se déroulent à Paris dans les locaux de l'AMF. Pour rappel, l'AMF est agréée pour la formation des élus locaux et, à ce titre, toutes nos formations sont éligibles au DIF ELUS. Elles peuvent donc prétendre à une prise en charge financière intégrale par la CDC.

**CONTACT** [formation@amf.asso.fr](mailto:formation@amf.asso.fr)

### L'AMF et la CGAD signent une convention de partenariat

Le rôle essentiel des entreprises alimentaires de proximité au sein de la vie locale a conduit l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) à conclure le 13 novembre 2018 une convention de partenariat.

La CGAD et l'AMF souhaitent partager et promouvoir les expériences d'implantation ou de maintien de commerces alimentaires de proximité réussies, ainsi que les initiatives et les bonnes pratiques en matière d'alimentation durable.

Pour Joël Mauvigney, président de la CGAD, « notre objectif avec cette convention, est de dynamiser les territoires et de renforcer les liens entre élus locaux et entreprises alimentaires de proximité ».

Pour François Baroin, « l'AMF continuera à s'impliquer en faveur de la vitalité et de l'attractivité commerciale des territoires et à être attentive à la sauvegarde des derniers commerces ».

### Des délégations étrangères au Congrès

Afin d'enrichir les échanges durant le 101<sup>e</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France, trois délégations étrangères ont été reçues. La Fédération nationale des Villes tunisiennes était présente pour étudier le fonctionnement statutaire de l'AMF et participer au forum sur la place des femmes dans les exécutifs locaux, ainsi qu'au point info consacré à la coopération décentralisée.

Ce thème était également au centre des attentes du nouveau Réseau des communes et villes du Congo. Enfin, au niveau européen, la ministre wallonne des pouvoirs locaux, Valérie de Bue, a pu échanger avec Hermano Sanches-Ruivo, conseiller de Paris, autour de la réinvention de la participation citoyenne.

### Nouvel accord SACEM / AMF



Le protocole de 1986 étant devenu trop complexe, l'AMF a signé avec la SACEM un nouvel accord aux

modalités assouplies et couvrant un champ de manifestation élargi, le 26 novembre 2018. Si les fêtes nationales, locales et à caractère social conservent le bénéfice d'une réduction de 25 %, une nouvelle réduction de 10 % est dorénavant accordée aux autres diffusions musicales y compris pour les activités périscolaires et les équipements culturels et sportifs.

Pour les communes jusqu'à 5 000 habitants, un dispositif de choix de forfaits est instauré.

Un parcours en ligne et un espace numérique dédiés seront ouverts dès le 1<sup>er</sup> février 2019 sur [sacem.fr](http://sacem.fr) pour toutes les communes et intercommunalités.

**CONTACT** [www.amf.asso.fr/ref.BW39129](http://www.amf.asso.fr/ref.BW39129)

### AGENDA DE L'AMF

- 15 janvier  
Réunion des directeurs d'Associations départementales de maires
- 21 janvier  
Cérémonie de vœux de Territoires unis (Régions de France, ADF, AMF) au Sénat
- 22 janvier  
Les Rendez-vous des professionnels : présentation de la Loi de finances pour 2019 et de la Loi de finances rectificative 2018
- 23 janvier  
Comité directeur de l'AMF
- 29 janvier  
• Commission Fonction publique territoriale  
• Groupe de travail Petite enfance
- 30 janvier  
Commission Santé
- 5 février  
• Premières Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable  
• Commission des Finances et fiscalité locales  
• Commission Numérique
- 6 février  
• Bureau de l'AMF  
• Commission Politique de la ville

## maire-info.com

64 300 abonnés  
reçoivent le quotidien  
d'informations destiné  
aux élus locaux

## amf.asso.fr

300 000 internautes  
visitent chaque mois  
ce site de référence



## L'AMF sur Twitter

@l\_amf

Retrouvez la page officielle  
de l'AMF sur  
[https://twitter.com/l\\_amf](https://twitter.com/l_amf)  
21 000 abonnés

## LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 363  
DE DÉCEMBRE 2018



**Cahier spécial**  
**101<sup>e</sup> Congrès de l'AMF :**  
**Synthèse des débats,**  
**forums et points infos.**  
**Fonction publique : Point**  
**d'étape sur les réformes.**  
**Juridique : Alimentation :**  
**les points clés de la loi du**  
**30 octobre 2018.**

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

**MAIRES DE FRANCE. Supplément**  
**au n° 363** 41, quai d'Orsay, 75343 Paris  
cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; © Roland Bourguet pour l'AMF, p. 1